



## RESALLIANCE

Société Coopérative à forme anonyme au capital variable  
Siège social : 40, rue Eugène Jacquet - 59708 MARCQ EN BAROEUL  
R.C.S. LILLE METROPOLE 400 263 034

**Extrait du Procès-Verbal  
Assemblée Générale Ordinaire  
25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à dix sept heures, les actionnaires de la Société RESALLIANCE, Société Coopérative à forme anonyme au capital variable, se sont réunis au 40 rue Eugène Jacquet, 59700 MARCQ EN BAROEUL en Assemblée Générale Ordinaire suite à la convocation qui leur a été faite par le Président Directeur Général

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents à la réunion.

L'Assemblée est présidée par M. Jean-Pierre LETARTRE, Président Directeur Général.

ALLIANCE EMPLOI, représentée par Monsieur Philippe DESCAMPS et Monsieur Marc VERLY, actionnaires présents, acceptent, après qu'il ait été fait appel aux actionnaires, les fonctions de Scrutateur.

Madame Sandrine LESTOQUOI est désignée en tant que Secrétaire de séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance représentent plus du tiers des actionnaires, et qu'en conséquence l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer à titre Ordinaire.

M. Didier HAZEBROUCK, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

M. le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024
- le rapport du Conseil d'Administration
- le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande
- le projet de résolutions soumises à l'Assemblée
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes
- une copie des statuts.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant dont le mandat arrive à échéance
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après cet échange de vues et réponses aux questions, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

### **SIXIEME RESOLUTION**

Le mandat de Monsieur Julien POULET, Commissaire aux Comptes suppléant, étant parvenu à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Dominique SUAUD domicilié à LAMBERSART (59130), 77 Bis avenue Becquart en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Julien POULET pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030 et tenue en 2031.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres de bureau.

**Le Président  
Jean-Pierre LETARTRE**

**ALLIANCE EMPLOI  
Philippe DESCAMPS**

**Les Scrutateurs**

**Marc VERLY**